

## Les prix pétroliers : essai d'explication

Antoine Ayoub

Volume 7, numéro 1, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700638ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700638ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ayoub, A. (1976). Les prix pétroliers : essai d'explication. *Études internationales*, 7(1), 3–24. <https://doi.org/10.7202/700638ar>

# LES PRIX PÉTROLIERS : ESSAI D'EXPLICATION \*

Antoine AYOUB \*\*

## INTRODUCTION

Il y a maintenant plus de deux ans, les pays producteurs, groupés au sein de l'OPEP<sup>1</sup>, décidèrent d'augmenter substantiellement le prix de référence de leur pétrole (le prix affiché) ainsi que leur recette unitaire par baril produit. Ce fut la première fois, dans leur longue histoire pétrolière, que ces pays prenaient ainsi *unilatéralement* des décisions d'une telle importance.

Depuis cette date, le secteur pétrolier international vit sous ce qu'on a appelé le système de « prix-OPEP » qui est venu supplanter presque complètement l'ancien système. On se rappellera que, dans celui-ci, les compagnies détenaient, elles aussi à l'époque, toute la latitude de décider du niveau des prix et des quantités produites, selon leurs propres plans et leurs propres intérêts.

S'il est vrai qu'une certaine concertation s'est peu à peu instaurée entre les compagnies et les pays producteurs à la suite de la création de l'OPEP en 1960, il faut bien reconnaître que cette concertation était « dirigée », pour ne pas dire « dominée », par les compagnies. Depuis le début des années soixante-dix, les choses paraissent avoir changé : le contrôle des paramètres essentiels de l'industrie est passé, de plus en plus, entre les mains des gouvernements des pays producteurs.

C'est ce changement, beaucoup plus que le phénomène de la hausse des prix qui en est en partie la conséquence, qui doit attirer l'attention de l'observateur et solliciter une explication satisfaisante.

Pour éviter d'entrer dans un interminable débat sur la nature de l'OPEP, nous commencerons par admettre explicitement que cet organisme, en s'affirmant comme le défenseur des intérêts communs des producteurs, limite forcément mais ne supprime pas pour autant le jeu de la concurrence.

---

\* Texte présenté au II<sup>e</sup> Colloque International d'Économie Pétrolière; Université Laval, 2-4 octobre 1975.

Je remercie mon collègue Claude MASSON d'avoir bien voulu lire une première rédaction de ce texte et des remarques très utiles qu'il m'a communiquées. L'auteur porte cependant l'entière responsabilité des erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser dans ce texte. Cette étude a fait l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme FCAC.

\*\* *Professeur d'économie politique à l'université Laval.*

1. Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

En effet, à partir de l'instant où la « concurrence organisée » représente une situation qui qualifie les plus importants secteurs de l'activité économique internationale, il nous semble un peu spécieux, soit dit en passant, de voir se lever de telles tempêtes et de tels points d'interrogation à propos de l'OPEP. Quand on sait, d'autre part, que toute l'histoire économique des pays aujourd'hui industrialisés, et toute l'histoire du secteur pétrolier en particulier, se résume, justement, en l'histoire des ententes qui sont venues limiter la concurrence, on reste interdit devant la valeur ou la pertinence de tout ce débat. Par contre, le seul point qu'il faut peut-être retenir de toute cette controverse est la nouveauté de ce phénomène de « front commun » économique entre un groupe de pays sous-développés et la valeur d'exemple que peut présenter le modèle de l'OPEP pour les autres producteurs de matières premières dans les pays du Tiers-Monde<sup>2</sup>.

Mais cela étant dit, deux questions surgissent directement :

- La première est : comment peut-on expliquer, sinon justifier, l'écart important qui existe entre ce que l'on appelle « le coût technique » de production, estimé à environ 10 cents le baril pour le brut saoudien de référence (l'Arabian Light, 34° API) et le prix courant qui, au moment d'écrire ces lignes, est d'environ \$11.50 ?
- La deuxième question peut être formulée de la manière suivante : Comment et pour quelles raisons l'OPEP – cette organisation supranationale qui existe quand même depuis 1960 – s'est-elle contentée de jouer, depuis sa création, le rôle du revendicateur fiscal, souvent malheureux d'ailleurs, auprès des compagnies et pourquoi a-t-elle subitement changé de rôle, surtout depuis octobre 1973, pour devenir le « décideur » unique du niveau des prix ?

Répondre à ces deux questions c'est, en quelque sorte, avancer une explication du phénomène de la hausse des prix pétroliers à travers l'examen de la nature, des objectifs et de l'évolution du nouveau système.

## I – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Deux phénomènes sont, nous semble-t-il, à la base d'une compréhension réaliste du système actuel des prix pétroliers. L'un est la volonté des pays producteurs de récupérer totalement le contrôle et la gestion de leurs ressources naturelles pour amorcer ou accélérer leur développement économique : c'est l'objectif de la *souveraineté-développement*. L'autre est la décision des pays consommateurs, États-Unis en tête, de diminuer d'abord et d'abolir ensuite leurs liens de dépendance envers un produit (le pétrole) et envers les pays qui le produisent (les pays de l'OPEP) : c'est l'objectif de *l'indépendance énergétique*.

2. À ce sujet voir le numéro spécial de *Foreign Policy* : « One, Two... Many OPEC », n° 14, 1974. Aussi, Antoine AYOUB, « Le contrôle économique par un groupe de pays sous-développés de leurs richesses naturelles : l'exemple de la stratégie de l'OPEP », dans la collection *Choix*, CQRI, n° 5, 1974, pp. 106-122.

Sans annuler, bien entendu, le jeu des forces économiques, ces deux phénomènes-objectifs ne vont pas sans exercer leurs effets sur l'offre et la demande pétrolières, actuelles et anticipées, et par conséquent sur les prix. Ainsi, chaque augmentation du degré de souveraineté des pays producteurs entraîne un accroissement du désir d'indépendance énergétique chez les pays consommateurs. À l'inverse, tout investissement engagé pour assurer une plus grande indépendance énergétique incite les pays producteurs à hausser les prix de leur pétrole en prévision du jour où ils devront faire face à une demande pétrolière non seulement moins inélastique qu'aujourd'hui, mais à une offre « protégée » des produits plus ou moins substitués au pétrole. Une stratégie de baisse des prix pétroliers pour contrecarrer ou retarder les investissements massifs dans les sources de remplacement serait envisageable si les décisions d'investir n'étaient pas fonction d'un objectif politique, comme l'indépendance énergétique, qui est déterminé *a priori* et selon des motivations et des critères qui dépassent le simple calcul avantages-coûts d'un entrepreneur individuel.

Quels sont, dans ces conditions, les fondements et les motifs des deux objectifs que nous venons de mentionner ?

#### A – Pour les pays producteurs

Pour ces pays, la volonté de contrôler directement leur plus importante, sinon unique, ressource économique découle de leur éveil à deux réalités fondamentales :

1) La première est que le pétrole, tout en étant *actuellement* à l'état pléthorique dans la plupart de ces pays, est une ressource toujours plus demandée, d'une part, et progressivement épuisable, d'autre part. Ce sont là deux raisons suffisantes pour rendre cette ressource de plus en plus rare, donc de plus en plus dispendieuse. Même s'il existe des ressources *substituables* au pétrole, celles-ci ne lui sont pas *comparables*, étant donné la structure technologique actuelle de la production et les possibilités moins nombreuses de dériver des sous-produits à partir de ces ressources. De plus, les prix respectifs de ces dernières sont encore, ou bien plus élevés que celui du pétrole, ou bien très difficiles à déterminer, étant donné les nombreuses contraintes et inconnues technologiques qui pèsent encore sur la production de ces ressources. Les chiffres qui furent avancés, il y a un an ou deux, sur les coûts d'extraction des sables asphaltiques ou des schistes bitumineux sont un souvenir du passé, et il est très difficile de faire aujourd'hui des pronostics définitifs à leur sujet.

2) La deuxième réalité, que les pays producteurs ont fini par découvrir, découle d'une constatation simple mais fondamentale. Les quinze dernières années leur ont montré, en effet, qu'un développement économique cumulatif et auto-entretenu ne peut guère aller de pair avec une mentalité et des méthodes de rentier. Ils ont aussi compris qu'il faut dépasser l'optique simpliste voulant mesurer le développement économique en terme de revenu *per capita* ; ce qui est important et vital à long terme c'est de rapatrier, à l'intérieur de leur économie, le maximum de la valeur ajoutée dégagée par les transformations successives du pétrole brut. Or il

ne fait aucun doute que les bénéfices énormes de cette revalorisation du pétrole sont allés, jusqu'à présent et prioritairement, aux économies industrialisées. C'est en quelque sorte, un des facteurs qui ont permis à ces dernières d'atteindre des taux de croissance globaux exceptionnels et des taux de croissance industriels records au moment où les pays producteurs sont restés handicapés par une économie de monoproduction.

## B – Pour les États-Unis

Pour ce pays le plus important dans le groupe des consommateurs, deux facteurs sont à la base de leur volonté d'indépendance énergétique :

1) Le premier est d'ordre essentiellement politique. En effet, ce pays refuse d'accepter un réaménagement du pouvoir dans le monde qui serait plus conforme aux exigences des nouvelles réalités physiques et économiques qui ont surgi depuis quelque temps. C'est ce refus qui est à la base de ce grand projet d'indépendance qui, *a priori*, répond très mal à la logique économique, quoiqu'il soit loin d'être dénué de tout fondement politique.

En un certain sens, les États-Unis endossent entièrement le « principe » qui veut que le degré d'indépendance politique soit directement fonction du degré d'indépendance économique. Il est à peine besoin de souligner l'écart qui sépare ce « principe » de celui de l'optimum économique. Mais rien n'empêche une collectivité ou un État de préférer, donc de choisir, un optimum de puissance qui l'oblige à faire des concessions ou des sacrifices sur le plan du bien-être immédiat des individus. Si l'on écarte cette possibilité, on comprendra très mal, en effet, les agissements des États-Unis ces dernières années. Il est bien sûr permis de juger de l'opportunité ou de la pertinence d'un tel objectif. Mais, une fois que le choix est fait, il s'agit alors d'adopter les moyens les plus efficaces pour le réaliser. Or il est évident que l'indépendance énergétique des États-Unis ne peut se réaliser qu'à la condition d'accepter et au besoin de provoquer une *certaine* hausse du prix international du pétrole.

En effet, c'est vers la fin des années soixante, et bien avant la « révolte » des pays producteurs, que le gouvernement américain, lors de la première présidence de M. Nixon, avait acquis la conviction – fort justifiée – qu'une stratégie planétaire à la Kissinger ne pouvait être mise en marche avec le maximum d'efficacité et de chance de succès si les États-Unis acceptaient de devenir de plus en plus tributaires du pétrole étranger pour leur consommation énergétique. Or les prévisions sur ce point étaient des plus alarmantes. Avec, d'une part, le prix affiché du brut de référence qui prévalait en 1970 dans le Golfe (\$1.80/bbl pour l'Arabian Light 34° API) et, d'autre part, l'hypothèse de la persistance des taux moyens de croissance de la consommation, de l'exploration et de la production interne, on pouvait facilement démontrer que la part des approvisionnements externes dans le marché pétrolier interne serait certainement appelée à croître. On avançait souvent le pourcentage de 50% pour 1980 (ce même pourcentage est de 35% en 1974).

Devant de telles projections, il était légitime de penser que les États-Unis seraient au moins handicapés dans la poursuite d'une politique indépendante, précisément dans cette région névralgique du monde que constitue le Moyen-Orient arabe, d'autant que les menaces d'utiliser « l'arme du pétrole » devenaient de plus en plus précises à la suite du changement d'optique de l'Arabie saoudite dans ce domaine. On se rappellera que le roi Fayçal, après avoir longtemps refusé de mélanger « pétrole et politique », avait fini par céder aux pressions grandissantes des autres dirigeants arabes pour demander aux États-Unis, d'abord par l'intermédiaire des compagnies et ensuite directement, d'adopter une position « plus équilibrée » dans le conflit israélo-arabe.

De plus, les cercles dirigeants des États-Unis refusaient les perspectives de dépendance future en estimant qu'il ne s'agissait pas seulement de la position de leur pays au Moyen-Orient mais aussi de sa position en tant que grande puissance vis-à-vis des alliés occidentaux (Japon et Europe) et de l'URSS qui, elle, est pratiquement autosuffisante.

Posé en ces termes, le problème énergétique n'était donc pas et n'a jamais été pour le gouvernement américain un problème de choix entre deux objectifs : dépendance ou indépendance énergétique. C'était plutôt un problème de choix entre les moyens d'atteindre, le plus efficacement et le plus rapidement possible, un objectif déterminé selon des critères purement politiques. C'est la raison pour laquelle la position du gouvernement américain a été depuis 1970 très rigide et très constante sur l'objectif de l'indépendance tout en étant plus ou moins souple sur la manière de l'atteindre.

2) À l'objectif purement politique vient s'ajouter, pour le renforcer, une série d'objectifs d'ordre économique dont le plus important est le renforcement du poids économique des États-Unis par rapport aux deux autres zones de l'OCDE (l'Europe et le Japon). En effet, depuis 1950, les États-Unis perdent du terrain par rapport à leurs deux alliés. Cette tendance est confirmée par l'évolution, en pourcentage, de la part des États-Unis dans le total du PIB des pays de l'OCDE : de 61% en 1950, ce pourcentage est passé à 54,6% en 1960, à 48,2% en 1970, et sera de 41,2% en 1980, selon les projections faites sur la base de la parité de 1970 et de 36,1% sur la base de parité de mai 1973. Pour le Japon, les pourcentages sont de 2,5%, 4,6%, 9,7% et 14,2% (tableau I). En définitive, tout ce que perdent les États-Unis est gagné par le Japon et l'Europe. C'est là une situation suffisamment inquiétante pour que ce pays s'en occupe sérieusement.

Il se trouve, toutefois, que l'irrésistible ascension de l'Europe et du Japon depuis une vingtaine d'années contient un point faible qui constitue le talon d'Achille de ces deux alliés décidément trop entreprenants dans l'optique américaine : leur forte dépendance envers le pétrole qu'ils importent (90% pour le Japon et de 60 à 80%, selon les pays, pour l'Europe).

Dans l'optique américaine et face à ces deux réalités que nous venons d'évoquer, il n'était pas sans intérêt de voir, d'une part, les Européens et les Japonais payer un prix plus élevé leur pétrole, ce qui diminuerait à court terme leur capacité concurrentielle, et d'empêcher autant que possible, d'autre part, la

TABLEAU I

*Poids apparents des différents pays :  
(évolution passée et tendance avant la crise énergétique)*

P.I.B. %	1950	1960	1970	1980	
				parité 1970	parité mai 1973
États-Unis	61,0	54,6	48,2	41,2	36,1
Canada	3,5	4,0	3,7	3,6	3,3
France	6,1	6,6	7,2	8,0	8,5
Belgique et Luxembourg	1,5	1,3	1,3	1,3	1,4
Allemagne fédérale	4,9	7,6	9,1	9,7	11,7
Italie	3,6	3,8	4,5	4,7	4,7
Pays-Bas	1,1	1,2	1,5	1,5	1,6
Îles Britanniques	8,1	7,9	6,1	6,8	6,1
Pays scandinaves	2,9	3,1	3,3	3,3	3,4
Pays alpins	1,5	1,6	1,7	1,3	1,5
Europe méridionale	3,3	3,7	3,7	4,4	4,4
Japon	2,5	4,6	9,7	14,2	17,3
Total : OCDE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source : La crise de l'énergie et le nouvel équilibre mondial 1974-1980, Centre français du commerce extérieur, juin 1974, p. 17.*

signature d'accords bilatéraux à long terme entre une Europe unie et l'OPEP. L'essentiel, dans ce domaine, était d'éviter que les États-Unis restent seuls en face du groupe des pays producteurs, surtout pendant leur période de transition vers l'indépendance énergétique totale. D'où la création de l'Agence internationale de l'énergie ; d'où, aussi, la stratégie, dont M. Kissinger est le défenseur acharné, d'une concertation préalable entre les consommateurs, avant tout dialogue avec les producteurs.

C'est justement cette stratégie qui constitue la pierre d'achoppement dans les relations entre les États-Unis et l'Europe – surtout la France. Toute la politique américaine actuelle vise à convaincre les Européens et les Japonais que leurs intérêts sont identiques à ceux des États-Unis et que, par conséquent, la meilleure manière de se défendre est de constituer un « front commun » dont ce dernier pays prendra la direction pour contrebalancer le pouvoir naissant de l'OPEP.

À cette politique à court terme vient s'en ajouter une autre, à moyen et long terme, qui va plus loin que l'organisation de la confrontation avec les pays producteurs : il s'agit de transformer la dépendance de l'Europe et du Japon envers l'OPEP en une dépendance envers les États-Unis. Pour au moins deux raisons, cette transformation a toutes les chances de se faire. La première est qu'il est prouvé que le potentiel énergétique de substitution (charbon-schistes-nucléaire) est de loin plus abondant, donc moins coûteux à mettre sur le marché, aux États-Unis qu'il ne l'est en Europe et au Japon. La deuxième raison est que ces deux régions du monde sont financièrement incapables, surtout avec la saignée de devises qu'entraîne le paiement de la facture pétrolière, d'investir les sommes fantastiques qui leur assureraient une autonomie énergétique d'ici quinze ans.

Une grande partie de la stratégie américaine était élaborée en tenant compte des trois éléments suivants : 1) l'incapacité de l'Europe de s'entendre sur une politique énergétique commune et propre ; 2) la permanence de la position dominante, décisionnelle et opérationnelle des grandes compagnies américaines sur le marché européen et ; 3) la continuation du rôle de l'OPEP comme organisme revendicatif auprès des compagnies mais non comme substitut à celles-ci. Les événements n'ont confirmé que les deux premières prévisions, car l'OPEP, comme nous allons le constater, a largement « outrepassé » les limites que lui ont fixées les stratégies des États-Unis.

Mais, avant d'avancer une interprétation des événements pétroliers à la lumière de ces deux objectifs, il serait opportun de commencer par examiner la nature des prix et du marché pétroliers.

## II - NATURE DES PRIX ET DU MARCHÉ PÉTROLIERS

L'observation directe du marché pétrolier nous livre, en effet, un phénomène central qui peut constituer le point de départ de toute réflexion attentive au sujet de ce secteur : c'est, nous l'avons dit, l'écart positif entre le prix courant du pétrole brut et le « coût technique » de production.

Si cet écart a toujours existé sur ce marché, il demeure évident qu'il a, d'une part, fortement augmenté ces deux dernières années et que, d'autre part, la presque totalité de cette augmentation est allée gonfler les recettes des pays exportateurs.

Le point à souligner dès maintenant est la différence notable qui existe entre une hausse des prix à la consommation interne à la suite d'un accroissement des taxes dans les pays consommateurs et une hausse résultant d'une augmentation des prix à l'exportation. Dans le premier cas, qui était la règle jusqu'à tout récemment, l'effet de la hausse est une redistribution interne des revenus n'affectant que marginalement et indirectement la balance des paiements tandis que dans le deuxième cas, il s'agit d'un transfert direct de revenu d'un pays à un autre<sup>3</sup>. Dans les deux

3. Une des dernières estimations de ce transfert provient de W. D. LEVY, « Future OPEC Accumulation of Oil Money : A New Look at a Critical Problem » ; voir un résumé dans *Petroleum Economist*, août 1975, pp. 282-284.



cas, l'écart existe mais ses conséquences ne sont pas du tout les mêmes. En effet, le tableau II montre bien qu'en 1963, par exemple, un écart important existait déjà entre le coût de production et le prix de vente. L'élément nouveau, qui est intervenu fin 1973 et début 1974, est l'accroissement, en valeur absolue et en pourcentage, de la fiscalité des pays producteurs.

Il est donc important de retenir que ce n'est pas la hausse des prix en elle-même qui est responsable du climat que nous vivons actuellement ; c'est surtout la manière dont cette hausse fut réalisée et le fait qu'elle soit liée à un transfert de revenus des pays industrialisés, principalement, vers un groupe de pays sous-développés. Ce sont ces deux problèmes qui causent les soucis et qui suscitent les problèmes. En effet, dès l'instant où d'aucuns jugèrent ce transfert excessif, intolérable et *non-manageable*, il était évident que sa légitimité ne devait pas tarder à être mise en doute et attaquée.

Dans ces conditions, comment peut-on expliquer l'écart entre prix et coûts ? Quelles sont les critères de sa détermination ? Quelles sont les forces qui agissent sur les deux variables qui le délimitent ?

#### A – « Le juste prix »

Pour les uns, l'explication est simple : le prix actuel n'a rien à voir avec la rareté réelle de la ressource, exprimée par l'évolution du taux d'épuisement des réserves prouvées et des coûts de production, ni même avec la rareté anticipée puisque à l'horizon de 1980 – et pour certains jusqu'en 1895–1990 – la capacité de production demeurera toujours supérieure à la demande prévue. Toute une série d'hypothèses, de chiffres et de scénarios, qu'il serait trop long de présenter ici, est proposée pour appuyer cette thèse.

La conclusion la plus importante de ce genre d'exercice est que les prix actuels sont uniquement la conséquence d'un monopole de producteurs cherchant à maximiser les profits actualisés. Il s'ensuit, selon les défenseurs de cette thèse, que l'intérêt des pays consommateurs est de voir éclater l'OPEP pour que puisse s'instaurer une structure de marché qui permettra d'égaliser, à long terme, le coût moyen minimum avec le prix<sup>4</sup>. Ainsi, le « juste prix » sera assuré et la gestion de la ressource sera la plus efficace.

Sur la base de tels arguments, une prédiction célèbre fut proposée au début des années soixante voulant que le prix du pétrole brut devrait *tendre* vers un

4. Le représentant le plus prestigieux de cette thèse est sans conteste M. A. ADELMAN qui, dans plusieurs écrits, avance pour sa thèse les arguments les plus élaborés. Pour un résumé, voir « The World Oil Market », dans *The Energy Question* (tome I), éd. par ERICKSON et WAVERMAN, University of Toronto Press, 1974. Nous nous sommes référés aussi à R. L. GORDON, « Mythology and Reality in Energy Policy », dans *Energy Policy*, septembre 1974 ; R. SOLOW, « The Economics of Resources and Resources of Economics », dans *American Economic Review*, may 1974 ; H. S. HOUTHAKKER, « Policy Issues in the International Economy of the 1970s », dans *American Economic Review*, mai 1974.

TABLEAU II

*Décomposition du prix du baril de pétrole produit dans les pays de l'OPEP  
et commercialisation sur le marché européen*

<i>Éléments constitutifs du prix</i>	1963	%	1971	%	1972	%	4 <sup>e</sup> trimestre 1973		1 <sup>er</sup> trimestre 1974	
								%		%
Coût de production	0.15	1	0.20	2	0.20	2	0.25	2	0.25	1
Fiscalité des pays producteurs	1.00	9	1.60	13	1.70	13	3.70	23	7.85	37
Fret maritime	0.60	5	0.70	6	0.60	5	1.00	6	0.85	4
Raffinage	0.50	5	0.55	5	0.60	5	0.70	4	0.75	4
Frais de distribution et marge des sociétés	3.00	27	4.00	32	4.10	32	4.70	20	5.30	25
Fiscalité des pays consommateurs	5.75	53	5.10	42	5.40	43	5.65	36	6.00	29
Prix moyen de vente	11.00	100	12.35		12.60	100	16.00	100	21.00	100

Source : SONATRACH, cité dans *Mémoire présenté par l'Algérie à la conférence des Souverains et Chefs d'État des pays-membres de l'OPEP*, Alger, mars 1975, p. 204.

dollar le baril sur un marché concurrentiel<sup>5</sup>. Tout récemment encore, un modèle simple concluait que, dans un tel marché, le prix ne devrait pas dépasser aujourd'hui \$2 le baril : tout ce qui excéderait cette limite devrait être considéré comme une rente de monopole<sup>6</sup>.

Si la première prédiction est fondée sur une analyse fouillée des coûts de production du pétrole brut à travers le temps, la seconde, par contre, se contente d'une série d'hypothèses articulées sur un modèle simple. Selon ce modèle, on admet un prix hypothétique de \$8 pour le baril équivalent pétrole des sources de substitution sur un marché à terme de 30 ans ; le prix du pétrole aujourd'hui devrait, alors, être égal au produit de l'actualisation de ces \$8 à un taux de 5% en valeur réelle, soit \$2<sup>7</sup>. Autrement dit, si dans un marché concurrentiel le prix d'aujourd'hui d'un substitut livrable dans trente ans est de \$8, le prix courant du pétrole ne doit pas dépasser \$2. Ce dernier prix augmenterait, alors, progressivement et graduellement pour atteindre \$8 dans trente ans, époque à laquelle le pétrole touchera à sa fin et les produits de substituts seront alors sur le marché pour prendre la relève.

Tout en appréciant à leur juste valeur les arguments qui sous-tendent ces thèses, on ne peut quand même pas s'empêcher d'éprouver un sentiment de malaise devant le fait que jamais les prédictions qui en découlent n'arrivent à trouver confirmation dans la réalité : ni dans celle d'hier ni dans celle d'aujourd'hui.

La raison en est que le marché concurrentiel, tout en étant la structure idéale pour allouer efficacement les ressources rares entre les emplois alternatifs, ne tient simplement pas compte des objectifs comme l'indépendance énergétique, la souveraineté nationale, le développement construit et non seulement transmis, etc. Or, il se trouve que ce sont justement ces objectifs qui dominent le secteur pétrolier et qui lui donnent son profil et sa physionomie.

De par leur nature, ces objectifs ne sont pas seulement des handicaps à l'émergence d'un marché concurrentiel mais constituent, en fait, une série de non-sens inutilement coûteux en regard de la théorie économique « pure ». On sait, en effet, que cette théorie est fondée sur l'interdépendance des nations, la division internationale du travail selon le principe de l'avantage comparatif et l'hypothèse que le monde est constitué d'une seule entité, et non comme il est en réalité : une multitude de nations ayant chacune des objectifs politiques propres qui sont supposés exprimer les désirs communs de chaque collectivité.

L'erreur des auteurs qui préconisent la restauration, ou plus exactement la création d'un marché concurrentiel, ou qui analysent le secteur pétrolier à partir

5. M. A. ADELMAN, « Les prix pétroliers à long terme, 1963-1975 », dans *Revue de l'Institut français du pétrole*, XVIII, n° 12, décembre 1963, p. 1844.

6. Ch. STOFFAES, « Pétrole, cynisme et théorie des jeux », dans *Contrepoint*, n° 16, 1975, pp. 9-25.

7. Tout le modèle se résume, en fait, par la formule d'actualisation suivante : prix du pétrole aujourd'hui =  $\$8 / (1.05)^{30}$ .

des postulats de ce marché, provient de leur refus de tenir compte de l'évidence et de la réalisation de ces objectifs. C'est pour cette raison aussi que leurs prédictions, au sujet du niveau des prix, non seulement n'arrivent pas à se réaliser mais sont, dans un certain sens, inattaquables. En effet, même si le prix actuel est dix fois plus élevé que le fameux un dollar, personne ne peut prouver l'erreur de cette prédiction puisque jamais un véritable marché concurrentiel n'a existé dans le secteur international de l'industrie pétrolière.

Malgré les trésors d'ingéniosité et d'efforts qui sont déployés pour nous prouver que, dans le système des compagnies, la concurrence était « massive », alors que dans le système de l'OPEP les pays producteurs s'abandonnent à la douce tranquillité des monopoles, il est permis d'en douter en analysant uniquement l'évolution des prix pétroliers durant toute la décennie 1960-1970. Pendant toute cette période, en effet, les prix étaient stables en dollars courants, donc en baisse en dollars constants, au moment où la demande augmentait à un taux annuel avoisinant 7,5%. S'il est vrai qu'il existait à cette époque une certaine pléthore de l'offre pétrolière (conséquences de nouvelles découvertes, surtout en Libye) et qu'un certain progrès technique dans le processus d'extraction avait agi sur les coûts dans le sens de la baisse, il est tout aussi vrai que des facteurs tels qu'une politique délibérée de prix bon marché, conséquence d'une forme oligopolistique de concurrence entre les compagnies, « ont accentué et même exagéré la baisse relative du prix de cette source énergétique<sup>8</sup> ».

Mais si l'on accepte de tenir compte dans l'analyse des objectifs d'ordre extra-économique – et nous ne voyons pas pour notre part pourquoi un économiste, en tant que tel et non pas en tant que citoyen, doit les rejeter s'ils expriment correctement le consensus des consommateurs-électeurs – il faudrait, alors, nécessairement leur assigner un coût.

C'est dans ce sens que l'on peut dire que les prix pétroliers sont, *aussi*, des prix politiques : ils expriment, en effet, les coûts non seulement de la lutte des agents contre la nature (aspect économique), mais la lutte des agents entre eux (aspect politique). Dans le cas du pétrole, si l'on postule que les pays consommateurs désirent acquérir dans des délais brefs leur indépendance énergétique, il serait bien normal qu'ils payent le prix nécessaire pour atteindre cet objectif.

Il ne faut pas croire que c'est là une situation *sui generis*, car, rappelons-le, la détermination d'un prix, dans un marché imparfait, obéit toujours plus ou moins à des facteurs extra-économiques. Les prix pétroliers obéissent plus que moins et leur étude est, de ce fait, très complexe comme nous allons le constater tout de suite.

## B – Prix et coûts

Une fois que l'on accepte de tenir compte des coûts qu'entraîne nécessairement la réalisation des objectifs extra-économiques, on constatera aisément que l'expli-

8. L. DUPRIEZ et F. PRADES, « Les précédents de la crise énergétique », dans *Revue d'économie politique*, n° 2, 1975, pp. 172-73.

cation en terme de « rente de monopole » devient insuffisante. En effet, aux coûts strictement économiques viennent s'ajouter les « coûts de l'indépendance » et les « coûts du développement ».

### 1 - LES COÛTS ÉCONOMIQUES

Sur le plan purement économique, il est tout à fait inexact de parler de « production » du pétrole brut alors qu'en fait il s'agit de l'appropriation d'un bien non renouvelable pour son utilisation immédiate et donc de sa destruction finale, puisqu'il n'y a pas de recyclage possible.

Si l'on considère le pétrole en terre comme un stock fixe, il devient évident que plus on en consomme aujourd'hui, moins on en disposera dans le futur, toutes choses étant égales. L'entrepreneur rationnel va donc comparer la valeur présente des profits qu'il espère tirer des contrats de ventes futurs (à chaque date de ce futur) avec les profits d'une vente similaire aujourd'hui. Ainsi, le revenu marginal courant doit couvrir non seulement le coût marginal courant des facteurs associés à la production d'un baril de pétrole (le coût technique) mais aussi, un coût d'usage (*user cost*) inhérent à toute ressource épuisable<sup>9</sup>.

Dans le cas du pétrole, l'offre n'est pas seulement fixe à long terme, comme la terre ; elle est en plus épuisable et non renouvelable, comme nous venons de le mentionner. D'où la nécessité de rémunérer, d'une part, ce caractère « épuisable » et, d'autre part, le coût de l'incertitude qui pèse encore et malgré le progrès technique sur tout investissement en prospection et exploration destiné à repousser dans le court et le moyen terme la limite de l'offre. En définitive, le coût d'usage est fonction des anticipations des prix futurs : plus ces anticipations sont à la hausse, plus le coût d'usage est élevé et l'inverse est vrai.

Les deux points à retenir sont donc : a) l'existence d'un coût d'usage pour chaque baril produit qui vient se rajouter à la rente différentielle entre les producteurs à un moment donné et ; b) le fait que le marché concurrentiel ne supprime pas nécessairement, à moyen terme, ni ce coût ni cette rente, même s'il est supposé le faire dans le très long terme.

Si le principe du coût d'usage est admis, sa quantification pose, par contre, un problème assez ardu. En effet, si ce coût est déterminé par les prix futurs, il est pratiquement impossible de connaître ces derniers en l'absence d'un marché à terme qui viendrait sanctionner les anticipations (ou les spéculations) des producteurs à leur sujet.

Le recours au taux d'intérêt du secteur privé pour trouver une solution à ce problème (méthode employée par le modèle auquel nous avons fait référence plus haut) ne va pas sans reproche dans la mesure où ce taux peut ne pas être nécessairement identique au taux d'escompte social. D'où l'intervention des pouvoirs publics pour définir une « redevance » sur chaque baril produit représentant, en

9. P. DAVIDSON, L. H. FALK, H. S. LEE, « Oil : its Time Allocation and Project Independence », dans *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2, 1974.

quelque sorte, un droit de propriété de la société sur l'utilité future perdue par l'extraction présente d'une unité de ressource <sup>10</sup>.

Dans ces conditions, il est évident que cette redevance n'est qu'une approximation, par les pouvoirs publics, du coût d'usage. En dernière analyse la détermination du niveau de cette redevance, tout en s'inspirant de la situation actuelle et prévisible du marché, reste toujours tributaire d'une décision politique et volontariste déterminée par l'importance qu'un gouvernement actuel accorde à la valeur d'une ressource pour les générations futures.

Concrètement, cela veut dire qu'à un moment donné le prix sur le marché doit couvrir non seulement les coûts techniques, mais aussi la redevance qui, par hypothèse, est considérée comme égale au coût d'usage. Quand on sait, d'autre part, que le coût technique (sans la redevance) en mer du Nord varie entre \$4.50 et \$10.48 le baril <sup>11</sup> selon les profondeurs des puits, il devient évident que le prix du pétrole-OPEP ne peut être considéré comme abusif ou comme la conséquence d'un monopole. On sait, en effet, que même dans un marché concurrentiel, le prix du moment est déterminé par le coût du puits marginal dont on a besoin pour équilibrer l'offre et la demande.

Tout le problème, il est vrai, est de savoir si, pour atteindre cet équilibre, il faut vraiment aller forer dans les conditions difficiles et onéreuses qui prévalent en mer du Nord, en Alaska, bref dans les régions hors-OPEP.

## 2 - LE COÛT DE L'INDÉPENDANCE

Pour répondre à la question que l'on vient de se poser, il est inutile de démontrer que les réserves mondiales sont encore pléthoriques et peuvent suffire pleinement à la consommation prévue pour les trente ou quarante prochaines années. Le point important n'est pas la dimension et le volume globaux des réserves mondiales, mais leur localisation et la position des pays consommateurs face au phénomène de la répartition inégale des gisements de par le monde.

Si, en effet, cette répartition n'a pas fondamentalement changé au cours des deux dernières décennies, la position des pays consommateurs - essentiellement les États-Unis - envers ce qu'on appelle maintenant le pétrole-OPEP s'est complètement transformée.

Il y a cinq ans, personne ne faisait de distinction entre pétrole sûr et pétrole non sûr <sup>12</sup>. Mais depuis l'émergence et l'extension du phénomène du contrôle des pays producteurs sur leurs ressources naturelles, cette distinction s'est introduite comme un refrain inlassablement répété sur la scène pétrolière internationale.

10. W. D. SCHULZE, «The Optimal Use of Non-Renewable Resources: The Theory of Extraction», dans *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 1, 1974.

11. *Petroleum Economist*, août 1975. p. 297.

12. Cette distinction est liée au problème de la sécurité des approvisionnements et aux menaces, réelles ou imaginaires, qui peuvent l'affecter. L'embargo arabe, décrété à cause de la position des États-Unis et de quelques autres pays occidentaux dans la guerre israélo-arabe de 1973, a donné un relief particulier à ce problème.

Que cette distinction soit fondée ou pas, cela sort du cadre de notre analyse. Nous nous contentons de la constater et de tirer les conséquences sur le plan des coûts. En ce sens, la différence du coût entre le pétrole bon marché mais « non sécuritaire » et le pétrole cher mais « sécuritaire » constitue le coût de l'indépendance ou de la sécurité des approvisionnements. Et il est parfaitement normal que les pays consommateurs assument ce coût et payent leur pétrole plus cher pendant toute la période de transition qui les sépare de leur indépendance énergétique.

Il va sans dire que l'instauration d'un marché concurrentiel à l'échelle mondiale finirait par faire disparaître cette « quasi-rente » pour le pétrole bon marché mais ferait disparaître, du même coup, l'objectif de l'indépendance. Là aussi, l'intérêt même des pays consommateurs commande le maintien d'un prix élevé et stable pour rentabiliser et protéger les investissements dans les régions hors-OPEP ou dans les produits de substituts. L'argument selon lequel ces investissements peuvent se faire graduellement suivant en cela l'augmentation progressive des prix du pétrole n'est pas convaincant, étant donné que les caractéristiques principales de ces investissements sont leur indivisibilité et leur énormité, ce qui cadre très mal avec le calcul à la marge. Dans ces conditions, un marché concurrentiel qui passerait par la destruction de l'OPEP introduirait une instabilité permanente dans les prix, et empêcherait toute possibilité de calcul rationnel des investissements à moyen et long terme.

### 3 - LE COÛT DU DÉVELOPPEMENT

Du moment que l'on accepte l'objectif des pays producteurs de vouloir développer et diversifier leurs économies, il devient nécessaire de s'interroger sur l'environnement international dans lequel cette opération va s'effectuer.

Si les marchés de la technologie, de la machinerie, de l'alimentation, des matières premières industrielles, sont en grande partie « cartellisés », il est évident que les pays producteurs de pétrole ne pourront jamais réaliser leur développement économique en affrontant ces marchés en ordre dispersé. Proposer à ces pays, au nom de l'optimum économique mondial, l'instauration d'un marché pétrolier concurrentiel et la dislocation de leur « front commun » au moment où la concurrence oligopolistique et parfois le monopole sont la règle sur le marché des produits fabriqués et vendus par les pays industrialisés est vraiment à la limite de l'hypocrisie.

Dans ce sens, le coût supplémentaire que ces pays doivent déboursier du fait de l'imperfection sur les autres marchés justifie largement l'augmentation des prix pétroliers. La question n'est donc pas de savoir si l'OPEP est, oui ou non, un cartel ; la question est de savoir si les pays sous-développés peuvent espérer sortir de leur situation sans essayer de constituer des cartels de matières premières qui viendraient tempérer tant soit peu l'ardeur des cartels d'en face.

C'est en tenant compte de ces trois sortes de coûts que l'on comprend mieux non seulement l'intérêt des pays consommateurs et des pays producteurs dans une certaine hausse des prix, mais aussi les fondements mêmes des solutions proposées pour déterminer le niveau périodique de ces prix. Le prix plancher, l'indexation des prix pétroliers sur les prix d'un « panier » de vingt ou trente

produits industriels et alimentaires ou la fixation du prix du pétrole au niveau des coûts des produits de substitution : toutes ces propositions découlent directement de la prise en compte des coûts que nous venons d'examiner.

### III – L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES PRIX

Si les États-Unis, les compagnies et les pays producteurs s'accordaient sur la nécessité d'une hausse des prix, leurs opinions, par contre, divergeaient quand il s'est agi de déterminer le niveau de cette hausse. En allant trop loin et surtout trop vite sur la voie de l'augmentation des prix et sur celle du partage de la « rente », l'OPEP attirait l'attention sur les contradictions entre les objectifs de chacun de ces agents.

#### A – Le niveau des prix

Pour les États-Unis, étant donné le déséquilibre croissant de leur balance pétrolière, d'une part, et leur objectif d'autosuffisance à long terme, d'autre part (les deux problèmes étant bien entendu liés), la hausse devait permettre, à moyen terme, d'égaliser les prix internationaux avec les prix internes. Cette égalisation permettrait : 1) d'abolir les quotas d'importations du pétrole étranger sans risque de voir décliner la production intérieure et tout en assurant au pays les approvisionnements nécessaires pendant la période de transition, et 2) un déséquilibre « supportable » de la balance commerciale, d'autant que la hausse étant générale, ses effets sur les partenaires commerciaux des États-Unis seraient encore plus importants, vu leur degré plus fort de dépendance énergétique. La période de cinq ans mentionnée dans l'accord de Téhéran (15 février 1971) devait ainsi être mise à profit pour la réalisation *graduelle* de cette politique. Une fois l'égalisation obtenue, les prix internationaux évolueraient alors selon les prix américains et ces derniers, à leur tour, selon le coût marginal des produits de substitution. En somme, il s'agissait d'appliquer l'inverse de la politique qui fut suivie en Europe au moment de la « compétition » entre le charbon et le pétrole. À cette époque, il était difficile à l'Europe de ne pas sacrifier son charbon (et son indépendance énergétique), étant donné l'écart important qui existait entre le prix de ce dernier et celui du pétrole (produit de substitution qui existait déjà et que l'on n'avait pas besoin de subventionner par une politique volontariste des prix). Dans le cas présent, il fallait faire en sorte que le prix du pétrole s'élève suffisamment mais graduellement pour rendre d'autres sources d'énergie internes compétitives.

Pour les pays producteurs, il faut bien souligner le fait qu'aucun critère pour la détermination du niveau des prix à long terme n'a pu jusqu'à présent faire l'unanimité entre eux. La hausse du mois de décembre 1973 était, en réalité, un compromis entre deux tendances à l'intérieur de l'OPEP. Ce compromis s'est réalisé à la faveur de la situation politique prévalant au Moyen-Orient.

En effet, le groupe Algérie-Iran, en dépit des divergences idéologiques parfois notables qui séparent ces deux pays, soutenait la thèse de l'alignement direct des prix du pétrole sur les coûts des produits de substitution, donc une politique de



hausse assez systématique. Devant la difficulté concrète que présentait le calcul périodique de ces coûts, le Schah proposait l'indexation des prix pétroliers sur un indice moyen revisable des prix de quinze à vingt produits industriels et alimentaires importés par les pays producteurs. Les motivations de cette thèse « haussière » étaient : 1) un ratio réserve/production faible pour l'Algérie et dans une moindre mesure pour l'Iran qui incite à l'adoption d'un plan court (restriction de la production et maximisation des recettes unitaires) ; et 2) les énormes besoins en capitaux de ce groupe de pays, étant donné leur pression démographique et leurs ambitieux plans de développement. L'émergence, dans dix ans, des produits de substitution n'était pas du tout une contrainte pour ce groupe, puisqu'à cette époque leurs gisements seraient ou bien épuisés, ou bien couvriraient les besoins internes grandissants entraînés par l'industrialisation et la pétrochimie.

Le groupe Arabie saoudite-émirats avait manifestement d'autres contraintes et d'autres objectifs. Devant la pléthore de ses gisements et l'éventualité, de plus en plus menaçante, des produits de substitution, il était normal qu'il adoptât la politique de maximisation de ses recettes totales en augmentant sa production. Pour les compagnies, l'objectif principal était de dégager assez de profit du pétrole-OPEP pour pouvoir financer la recherche et l'exploration (du pétrole ou d'autres produits) des régions plus sûres que le Moyen-Orient arabe.

Sur cette toile de fond est venue s'inscrire la guerre d'Octobre. Le climat psychologique était propice à une action sur le front des prix. Les décisions de réduire la production arabe et de décréter un embargo contre les États-Unis et la Hollande ont directement fait gonfler les prix de ventes aux enchères avant même qu'elles ne produisent leurs effets réels sur l'offre. D'autre part, la hausse des prix prenait l'allure d'une riposte du monde arabe à la politique des États-Unis, même si l'Iran cherchait à vouloir dissocier pétrole et politique et tout en profitant, en réalité, de cette ambiance pour faire avancer ses thèses sur le prix.

Ni la proposition du ministre saoudien Yamini (\$7/bbl le prix affiché de l'Arabian Light) ni celle de l'Iran (\$16/bbl correspondant au niveau atteint par les ventes aux enchères) ne furent retenues en décembre 1973. Un prix de compromis (presque la moyenne des deux propositions) de \$11.65/bbl fut finalement adopté pour 1974 avec possibilité de révision chaque trois mois. L'Arabie saoudite ne pouvait qu'accepter ce compromis, non seulement pour préserver la cohésion de l'OPEP mais surtout pour des raisons d'ordre politique régional qui l'empêchaient d'être l'instigateur d'une baisse systématique des prix.

## B — Le partage de la « rente »

Plus importante peut-être que le phénomène de la hausse des prix est l'évolution du partage de la rente entre les pays hôtes et les compagnies. En effet, depuis l'accord de Téhéran, deux phases se sont succédé sur la scène pétrolière. La première était caractérisée, malgré les apparences, par une réelle convergence d'intérêts entre les compagnies *majors* et les États-Unis, d'une part, et les pays de l'OPEP, de l'autre. Cette période couvre les années 1971, 1972 et 1973. C'est à la fin de 1973 et surtout en 1974 que ces intérêts commencent à diverger de plus en plus à la suite

TABLEAU III

Partage de la rente entre les compagnies et les États  
(au niveau de la production — 1971-75)

	1971		1972	1973				1974					1975
	janv.	15 fév.	20 janv.	1 janv.	1 juin	1 oct.	16 oct.	1 janv.	1 juin	1 juil.	1 oct.	1 nov.	1 janv.
1. Prix affiché	1.800	2.180	2.479	2.591	2.898	3.001	5.119	11.651	11.651	11.651	11.651	11.251	11.251
2. Part de l'État	0.989	1.261	1.448	1.516	1.702	1.770	3.048	9.31	9.37	9.42	9.75	10.12	10.12
3. Coût technique	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
4. Coût taxes comprises (2-3)	1.089	1.361	1.548	1.616	1.802	1.870	3.148	9.41	9.47	9.52	9.85	10.22	10.22
5. Prix réalisé (93% de 1)	1.67	2.03	2.30	2.41	2.69	2.80	4.76	10.83	10.83	10.83	10.83	10.46	10.46
6. « Profits » des compagnies (5-4)	0.58	0.67	0.75	0.79	0.89	0.93	1.61	1.42	1.35	1.31	0.98	0.24	0.24

Source : Les calculs furent effectués sur la base des données sur les prix affichés et la part de l'État indiquées dans *Petroleum Economist*, février 1975, p. 72.

Notes : 1. Nous avons maintenu constant, par hypothèse, le coût technique même si depuis le début de 1974 il est estimé à \$0.12/bbl.

2. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974, la part de l'État (ligne 3) est une moyenne pondérée entre le pétrole participation 60% et le pétrole concession 40%.

3. Nous avons considéré, par hypothèse, que le prix réalisé est égal à 93% du prix affiché.

des modifications draconiennes que les pays de l'OPEP ont apportées aux structures juridiques de l'industrie pétrolière.

Le tableau III donne une vue synthétique et rapide de cette évolution. On remarquera que durant la période 1971-73, et même si le taux d'augmentation du revenu des gouvernements a été plus élevé que celui du « profit » des compagnies, ces dernières ont substantiellement augmenté leur marge bénéficiaire, passant de \$0.58/bbl à \$1.61/bbl, soit une augmentation supérieure à \$1 en deux ans environ.

C'est au moment où les gouvernements hôtes ont acquis 60% de participation, c'est-à-dire durant l'année 1974, que les marges des compagnies ont commencé à baisser. Pour apprécier les mesures que l'OPEP avait adoptées à l'encontre des compagnies durant toute cette période, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur le sujet de la rente et de son partage.

Tant que les gouvernements hôtes ignoraient les prix de vente effectifs du pétrole brut, il leur était pratiquement impossible de déterminer l'écart existant entre le coût technique de production (supposé connu) et ce prix. Or c'est justement cet écart qui constitue la « rente ». Cette ignorance du prix du brut était, en réalité, partagée très équitablement entre tous les gouvernements intéressés, tant ceux des pays producteurs que ceux des pays consommateurs. Avec la pratique des « prix entre affiliés » qu'utilisent couramment les compagnies et l'étroitesse du « marché libre » du brut, il était pratiquement impossible de faire la lumière sur le véritable prix des transactions. Pour le connaître, il fallait disposer et pouvoir vendre du pétrole en quantité suffisante en dehors du circuit des compagnies. Les prix de vente étant ainsi connus, il était alors facile de déterminer la dimension de la « rente » et il était surtout tentant de vouloir s'en approprier la plus grande part, sinon la totalité, au détriment des compagnies. D'autre part, le marché pétrolier étant depuis 1971 un marché vendeur, les gouvernements s'expliquaient mal pourquoi ils devaient accepter un partage plus ou moins égalitaire avec les compagnies.

S'il faut reconnaître que toute la stratégie de l'OPEP depuis 1973 s'inspire de ce raisonnement, il ne faut pas oublier, par contre, de mentionner que le point de départ de cette stratégie fut l'accord de Téhéran. En réalité, et c'est maintenant chose connue et vérifiée, les compagnies sont allées à Téhéran non pour se battre ni même pour négocier mais pour signer, car la politique américaine d'indépendance énergétique était déjà arrêtée et la hausse des prix internationaux était une des conditions de sa réussite. Devant l'attitude conciliante et « haussière » des compagnies et à l'écoute des déclarations publiques et privées des officiels américains en faveur d'une hausse des prix, les pays producteurs se demandaient s'il n'était pas temps d'aller plus loin. Ils n'ont pas manqué de le faire à Genève, en janvier 1972, en exigeant et en obtenant une compensation à la première dévaluation du dollar. Un système d'indexation des prix pétroliers sur la variation des plus importantes monnaies de l'OCDE fut ensuite instauré.

De plus, les compagnies se sont engagées à réinvestir sur place une part « limitée mais satisfaisante » de leurs profits. C'est ce point beaucoup plus qu'aucun

autre qui va constituer la pomme de discorde entre les compagnies et les pays et va conduire à la rupture de la solidarité entre les deux parties. En effet, les compagnies étaient d'accord sur la hausse des prix (elles le sont toujours d'ailleurs) et elles étaient plutôt satisfaites que cette hausse soit exigée par les pays producteurs (ce qui leur épargne beaucoup de justifications envers l'opinion publique). La modification du partage de la rente et ses conséquences causaient le véritable problème. En effet, une hausse des prix avec une part modeste de la rente allant aux États de l'OPEP assurait aux compagnies les montants nécessaires à leurs investissements dans d'autres sites et même vers d'autres sources d'énergie que le pétrole, sans créer nécessairement le fameux problème du surplus en pétro-dollars. Par contre, une hausse des prix ayant comme conséquence un transfert massif de revenus en faveur des pays pétroliers et une diminution ou une suppression de la « rente » des compagnies (l'une étant la condition de l'autre) posaient tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Or les décisions que l'OPEP a prises depuis 1973 ne pouvaient que mener vers cette dernière conséquence. Ainsi, l'adoption du principe de la souveraineté intégrale de chaque pays sur ses ressources naturelles a ouvert la voie à :

- 1) la prise de contrôle, par voie de participation progressive ou par nationalisation, des compagnies pétrolières étrangères et la constitution d'importantes compagnies nationales publiques, de telle sorte que le contrôle de l'offre par les États producteurs est maintenant chose acquise ;
- 2) la détermination unilatérale, par l'OPEP, de tous les paramètres économiques : prix affichés, prix réalisés, niveaux et modalités de la fiscalité, ce qui a permis aux pays producteurs la récupération presque intégrale de la « rente ».

#### IV – CONCLUSION : LE PRIX PLANCHER

À la lumière de ce qui précède, il est maintenant possible de conclure l'analyse de la question des prix pétroliers à partir de la notion de prix plancher. En effet, après une année de déclarations officielles, parfois conciliantes et souvent menaçantes mais toujours ambiguës, les États-Unis avaient formulé d'une manière claire et nette leur position au sujet des prix et de leur évolution souhaitable. Ce retard dans la réaction était motivé non seulement par l'attente des résultats des travaux sur le projet indépendance, mais aussi par la préparation nécessaire du front des consommateurs. Depuis que le volumineux document sur le projet indépendance fut déposé en novembre 1974, et que l'Agence internationale de l'énergie est devenue un organisme de concertation assez efficace, les événements se sont déroulés à un rythme accéléré.

En regard de la proposition américaine, il est possible d'enregistrer les conclusions préliminaires suivantes :

- a) Les États-Unis vont appuyer la position de l'Arabie saoudite à l'intérieur de l'OPEP. En effet, il est significatif de noter que ce chiffre « magique » de \$7/bbl fut déjà proposé par M. Yamini en décembre 1973 comme étant le plus raisonnable.

Voilà qu'il est repris aujourd'hui par M. Kissinger. Il y a là une identité de vue qui ne peut surprendre quand on sait qu'un prix « modéré » est la condition du plan long des Saoudiens et en même temps du projet révisé des Américains. Il faut donc noter que la situation pétrolière mondiale dans l'avenir proche va être fonction des comportements et de la politique des deux pôles : États-Unis et Arabie saoudite<sup>13</sup>. Et il se trouve que les intérêts économiques et financiers de ces deux pôles sont convergents sur toute la ligne. Il y a donc lieu de s'attendre à voir les thèses saoudiennes gagner du terrain au sein de l'OPEP et celles des Américains au sein du groupe des consommateurs. Le seul obstacle à cet ordre nouveau « américano-saoudien », et il est de taille, nous paraît être la situation politique au Moyen-Orient. Si aucun progrès significatif sur ce plan n'est réalisé en 1975, il est très probable que l'Arabie saoudite sera entraînée à adopter une position plus proche des thèses algériennes. Non pas que ces thèmes soient conformes à ses intérêts, mais parce que la pression arabe sur elle sera telle qu'il est très difficile d'imaginer l'Arabie saoudite faisant cavalier seul malgré son potentiel pétrolier par rapport aux autres producteurs (tableau IV).

b) Même s'il est vrai que le prix le plus adéquat pour la réalisation la plus rapide du plan d'auto-suffisance est, en principe, celui qui assure la couverture des coûts des produits alternatifs, il demeure que les dommages que peut causer un tel prix sont supérieurs aux effets bénéfiques attendus. En effet, un tel prix fera non seulement diminuer la compétitivité de l'Europe et du Japon mais entraînera une récession prolongée qui aura des suites politiques fort désavantageuses pour tout le monde occidental. D'où l'acceptation des États-Unis d'une version remaniée de leur projet impliquant un étalement dans la réalisation, quitte à accepter une hausse modérée des prix. Le principe admis est qu'il est impératif de diminuer le plus tôt possible les importations américaines du « pétrole incertain » du Moyen-Orient en s'adressant, pour ce faire, au pétrole canadien et vénézuélien et dans une certaine mesure, et si la situation politique le permet, à celui des Saoudiens.

c) Selon des estimations récentes, une marge importante existe entre les coûts des produits alternatifs et le prix actuel du pétrole. Calculés sur une base unitaire équivalente à un baril de pétrole, ces coûts sont les suivants : \$12/bbl pour les sables asphaltiques de l'Arthabaska ; \$4/5 pour l'énergie nucléaire ; \$10 pour les schistes ; \$4/5 pour le pétrole et le gaz de la mer du Nord. Ces coûts, tout en étant considérés comme un minimum n'incluant pas les redevances et les taxes, sont calculés selon un taux de rentabilité sur les investissements de l'ordre de 15 à 20%<sup>14</sup>. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que la réaction des compagnies au prix plancher de \$7 soit très réservée et dans un certain sens hostile. Pour elles, ce prix doit se fixer dès maintenant aux environs de \$11/bbl *FOB* le Golfe (la deuxième hypothèse du projet indépendance) et être modifié au fur et à mesure selon le taux de l'inflation.

Avec \$11/bbl, les États-Unis n'importeront en 1985 que 3,3 millions b/j, au coût de \$13 milliards. Avec \$7/bbl, les importations de 1985 seront de 12,4

13. Une des dernières déclarations de M. YAMANI est son opposition à la hausse de 35% à la fin de septembre 1975 ; voir *MEES*, 15 août 1975.

14. *Middle East Economic Survey*, *MEES*, 7 février 1975.

TABLEAU IV  
Répartition de la production à l'intérieur de l'OPEP

	(1) Réserves an 1/1/74 (10 <sup>9</sup> b.)	Production (1 000 b/j)						(5) Nombre années de réserves : 1/3	(6) Capacité de production 1975		(7) 4/6	(8) (9) Variation de la production en 1 000 b/j	
		(2) 1973		(3) 1974		(4) 1975			b/j	%		75-73	75-74
		b/j	%	b/j	%	b/j	%						
Abu Dhabi	21 500	1 146	3,8	1 750	5,6	1 406	5,4	34	1 920	5,1	73,2	+ 260	- 344
Algérie	7 640	1 070	3,5	889	2,8	900	3,4	24	1 100	2,9	81,8	- 170	+ 11
Arabie saoudite	132 000	7 335	24,3	8 400	26,8	6 991	26,8	43	10 300	27,1	67,9	- 344	- 1 409
Dubai	2 500	165	0,5	232	0,7	269	1,0	29	270	0,7	99,6	+ 104	+ 37
Irak	31 500	1 964	6,5	1 829	5,8	2 371	9,1	47	2 600	6,9	91,1	+ 407	+ 542
Koweït	64 000	2 753	9,1	2 600	8,3	1 925	7,4	67	3 800	10,0	50,6	- 828	- 675
Libye	25 500	2 176	7,2	1 700	5,4	1 136	4,4	41	3 000	7,9	37,8	- 1 040	- 564
Qatar	6 500	570	1,9	546	1,7	471	1,8	33	650	1,7	72,4	- 99	- 75
Sharjah	1 500	0	-	50	0,2	35	0,1	83	45	0,1	77,7	+ 35	- 15
<i>Pays arabes</i>	292 640	17 179	56,9	17 996	57,5	15 504	59,4	45	23 685	62,4	65,5	- 1 675	- 2 492
Équateur	5 675	209	0,7	232	0,7	143	0,5	67	255	0,7	56,0	- 66	- 89
Gabon	1 500	151	0,5	182	0,6	210	0,8	23	210	0,5	100,0	+ 59	+ 28
Indonésie	10 500	1 338	4,4	1 457	4,6	1 200	4,6	20	1 500	3,9	80,0	- 138	- 257
Iran	66 000	5 861	19,4	6 128	19,5	5 094	19,5	30	6 500	17,1	78,3	- 767	- 1 034
Nigeria	20 000	2 048	6,8	2 300	7,3	1 557	5,9	24	2 500	6,6	62,2	- 491	- 743
Venezuela	14 000	5 366	11,1	3 025	9,7	2 395	9,2	13	3 300	8,7	72,6	- 971	- 630
OPEP	410 315	30 152	100.	31 320	100.	26 103	100.	36	37 950	100.	68,8	- 4 049	- 5 217

Sources : *Oil and Gas Journal*, 30 décembre 1974, Worldwide Issue ;  
*American Petroleum Association : Annual Statistical Review*, septembre 1974 ;  
*Petroleum Intelligence Weekly*, 30 juin 1975, p. 11.

millions b/j, au coût de \$31 milliards. Face à cette alternative, les études récentes (Shell, Brookings, etc.) ajoutent aux hypothèses retenues par la *Federal Energy Administration* une contrainte majeure pour le système économique américain : le degré d'intervention des pouvoirs publics fédéraux dans l'industrie pétrolière et énergétique. Si la décision de \$7 est choisie, il est à prévoir non seulement une réglementation et un contrôle de l'industrie, mais une participation importante de l'État aux investissements. Les recettes de taxes à l'importation, qui s'élèveront, selon le plan du président Ford, à quelque \$30 milliards, seront utilisées pour venir en aide aux industries en difficulté.

Le double contrôle (des pays consommateurs et des pays producteurs) sur les activités pétrolières peut faire croire, à prime abord, que la voie des accords bilatéraux sur les quantités-prix est ouverte. En réalité, rien n'est plus incertain. Car tant que les producteurs restent groupés au sein de l'OPEP et les consommateurs au sein de l'Agence internationale de l'énergie, le secteur pétrolier s'achemine de plus en plus vers un monopole bilatéral, dans lequel l'Arabie saoudite et les États-Unis auront un rôle, certes contesté, mais néanmoins déterminant. Pour être viable, la solution de ce problème doit nécessairement tenir compte des objectifs de toutes les parties. C'est peut-être la première fois que les pays industrialisés sont obligés de considérer un groupe de pays sous-développés comme une partie prenante au jeu économique. Mais, ce fait, en lui-même, justifie amplement les appels à un « nouvel ordre économique international ».